

COMITÉ SYNDICAL du 06 février 2025
DÉLIBÉRATION ARD2025_01 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Annule et remplace la délibération D2025_01 pour cause d'erreur matérielle

Nombre de membres		Votes	Date de la convocation : 30 janvier 2025
En exercice	27	Pour 19	Secrétaire de séance : Jean-Louis ROCHUT
Présents	18	Contre 0	
Pouvoirs	02	Abstention 1	Madame BAILLY

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération D2024_53 du 11 décembre 2024 relative aux orientations budgétaires 2024,

VU la commission des finances du 03 février 2025,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2025 du SMICTOM de Sologne,

CONSIDÉRANT que le budget 2025 a été établi dans l'attente de la transmission des bases par les services fiscaux,

CONSIDÉRANT que ces bases ont été estimées avec une augmentation de 2.5%,

CONSIDÉRANT que le produit attendu sera régularisé à posteriori,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'adopter** le budget primitif et les produits attendus du SMICTOM de Sologne pour l'exercice 2025 comme suit :

• DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :	7 742 228,15€
• DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :	2 105 745,07€
• RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	7 742 228,15€
• RECETTES D'INVESTISSEMENT :	2 105 745,07€

- **De proposer** aux communautés de communes le taux de Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères à 13,30%. Le produit attendu des communautés de communes est réparti comme suit :

COMMUNES	HABITANTS	BASE TEOM	TAUX PROPOSÉ	PRODUIT DEMANDÉ
CC CŒUR DE SOLOGNE	11 096	10 416 283	13,30	1 385 365.64
CC SOLOGNE DES RIVIERES	11 372	11 865 417	13,30	1 578 100.46
CC SOLOGNE DES ETANGS	4 630	4 067 566	13,30	540 986.28
CC PORTES DE SOLOGNE	16 415	15 999 533	13,30	2 127 937.89
LOREUX	239	266 900	13,30	35 497.70

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le secrétaire de séance

Jean-Louis ROCHUT



Le Président

Jean-Michel DEZELU

